



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 8/226

Nombre de
Conseillers :
en exercice :
présents :
votants :

L'an deux mille vingt six
le : treize février
le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE
COLLONGUE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRÈS DU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
AU TITRE DES
TRAVAUX DE
PROXIMITÉ 2026 –
RÉNOVATION DE
L'ÉGLISE

PROCURATIONS :

- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- Mme Micheline FRAU à Mme Paule RANUCCI
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Isabelle MAZEAUD-CULIOLI à M. Gilbert ZUNINO
- M. Hervé PERNOT à M. Marc VIGOUROUX
- Mme Marine SIMULA à Mme Marina BARRESI
- Mme Dominique VALOIS-VALERA à M. Philippe ARDHUIN

ABSENTS :

- Mme Noémie GUILBOT
- M. Jean-Charles POUPEL
- M. Maxime SALAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le dispositif d'aides financières des travaux de proximité,
Considérant que la Commune a le projet de réaliser des travaux
de proximité éligibles à ce dispositif,

Le Conseil Municipal,

- DECIDE :

De solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 70 %
au titre des travaux de proximité – Année 2026 – pour le projet
suivant :

- Réparation grillage au niveau du clocher
- Création d'un platelage dans les combles
- Création de 3 lignes pour les lustres
- Mise en peinture

Le coût total des travaux s'élève à 84 799,00 € H.T. dont une
subvention du Département à hauteur de 59 359,30 € H.T.

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le : 21/4/26

Le Maire,
Philippe ARDHUIN